



**QUESTION**

**Q#2|2023|BZ**

Commune de Schengen, le 27 septembre 2023

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Échevins,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les conseillers de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre une question écrite

**Q#2|2023|BZ**

concernant le réaménagement de la rue de l'École à Elvange

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Echevins de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

En espérant que la présente question trouve un accueil favorable, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

Les conseillers de la fraction « Besser Zesummen »

Annette KIRSCH ép. WILLEMS

Tom BELLION

Lola ARTIGAO

Lucien MAX

[www.besserzesummen.com](http://www.besserzesummen.com)  
[besser.zesummen@gmail.com](mailto:besser.zesummen@gmail.com)

---

**FRACTION BESSER ZESUMMEN**  
**Q#2|2023|BZ**

---

concernant le réaménagement de la rue de l'École à Elvange

Le 19 mars 2019, le réaménagement de la rue de l'École à Elvange (Phase 1) a été décidé par le conseil communal. A ce jour, ce projet n'est pas encore entré en phase 2.

- Existe-t-il un projet concret pour une phase 2 concernant ce projet ?

En cas d'existence d'un tel projet, le collège échevinal a-t-il pris soin de consulter les résidents qui utilisent cette rue tous les jours et qui attendent depuis des années un trottoir ou des marquages colorés ou des pictogrammes sur la chaussée pour mettre en évidence les passages sécurisés ? Un éventuel projet, a-t-il été soumis pour avis aux commissions consultatives concernées, et dans l'affirmative, quels ont été leurs avis ?

- Est-ce qu'il existe encore des projets concrets concernant l'agrandissement du complexe scolaire à Elvange ?
- 

(En annexe PDD Réfection canalisation rue de l'école Elvange Phase 1 (2019))

Propositions et recommandations

1. **Éclairage de la rue** : Poser un éclairage adéquat pour augmenter l'attention des conducteurs.
2. **Passages piétons** : Marquer des passages zébrés bien visibles aux points de traversée de la route près de l'école.
3. **Panneaux de signalisation** : Placer des panneaux de signalisation indiquant qu'il s'agit d'une zone scolaire et demandant aux conducteurs d'être particulièrement prudents.
4. **Marquages au sol** : Utiliser des marquages colorés ou des pictogrammes sur la chaussée pour mettre en évidence les trottoirs et les passages sécurisés.
5. **Chicanes et îlots de circulation** : Ces dispositifs peuvent être utilisés pour protéger les zones piétonnes et faciliter une traversée en toute sécurité de la rue.
6. **Zones de dépose-minute pour les parents** : Créer des zones spéciales où les parents peuvent déposer ou récupérer leurs enfants en toute sécurité.
7. **Règlement sur les déposes-minute** : Établir et communiquer des règles claires pour les parents qui déposent leurs enfants à l'école.

Les nouvelles lignes directrices ministérielles en matière de la circulation à l'intérieur des agglomérations, communiquées par voie de circulaire du 13 septembre 2023 aux administrations communales devrait servir de référentiel pour cadrer cette phase 2.

De plus, il est conseillé de faire appel à des experts tels que des spécialistes de la circulation ou des urbanistes pour déterminer les marquages les plus sûrs et efficaces.

Dans le cadre d'une approche politique marquée par une participation citoyenne, il serait de mise d'impliquer et de consulter les riverains au moment de la planification pour trouver les meilleures mesures adaptées à cette situation spécifique.



Photos prises en avril 2023